



## VOS DÉMARCHES

# Elections

Retrouvez ici les informations pratiques à savoir pour vous inscrire sur les listes électorales.

## Inscriptions

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions) En dehors de cette situation, pour pouvoir voter, il faut demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire). Soit directement en mairie ou par internet sur le site du service public.

Il faut remplir toutes les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection
- Être français
- Jouir de ses droits civils et politiques

## Les pièces à fournir



- Carte d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer ou factures EDF, téléphone, taxe d'habitation...)
- Attestation pour les personnes hébergées (enfants majeurs,...)

# DÉMARCHE EN LIGNE



**S'INSCRIRE EN LIGNE**  
([HTTPS://WWW.SERVICE-PUBLIC.FR/PARTICULIE](https://www.service-public.fr/particulie))



## VOS DÉMARCHES

### Service Public

Vous devez utiliser le téléservice de demande d'inscription.